

la LETTRE du GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Bulletin d'informations de l'intercommunalité

N° 8 - ÉTÉ 2012



n territoire dynamique

Chaque année, les élus du SIVOM et de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne se réunissent au cours du 1er trimestre pour voter les budgets, faire le bilan des actions réalisées l'année précédente et décider des projets à mener pour l'année en cours.

Vous trouverez ainsi les principales actions qu'ils ont choisi de mettre en place en 2012.

SIVOM

Action sociale et animation envers la jeunesse

Un projet pédagogique basé sur la culture et le patrimoine de notre territoire!

Une volonté d'intégrer les parents aux actions

2012, année du nouveau Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)

La préparation du nouveau CEJ intensifie l'importance du travail partenarial que nous effectuons avec la CAF et la MSA.

Pérenniser le forum « emploi jeunes »

Ce forum a eu lieu le 25/04/2012 à Saint Valérien.

la communication a été plus importante, les domaines d'activité des entreprises présentes ont été diversifiés, la formule de 3 jours a été réduite à une journée.



Attirer plus d'adolescents sur l'accueil jeunes durant les vacances scolaires

Un travail de partenariat est déjà bien établi avec le collège du Gâtinais grâce à l'intervenante en place.

Voirie

Comme tous les ans, le SIVOM procèdera à des travaux d'entretien, de modernisation et de Travaux Annexes de Voirie en fonction des programmes établis par les communes qui le désirent.

Des informations sur les voiries de votre commune qui feront l'objet de travaux sont disponibles en mairie.



Alimentation en Eau Potable

Amélioration de la qualité de l'eau provenant du captage de Brannay

En 2012, l'eau originaire du captage de Brannay sera conforme aux normes de qualité en vigueur.

Etudes sur les Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) du SIVOM

Ces programmes d'actions s'appuient principalement sur un outil réglementaire qui permet de prescrire un programme d'actions agricole et non agricole par arrêté préfectoral sur les bassins d'alimentation de captage.

L'étude sur le bassin d'alimentation du captage de Brannay a déjà été menée.

2012, sera l'année de la finalisation de ces études avec la détermination d'un programme d'actions ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau.

Quantité insuffisante d'eau provenant du captage de Villethierry

Afin d'y faire face, le SIVOM a prévu une action en deux étapes :

- Réalisation de travaux pour l'interconnexion du réseau d'eau entre Lixy et Villethierry
- · Nettoyage du forage de Villethierry

Renouvellement des branchements plomb

Elaboration d'un schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable

Programme d'Alimentation en Eau Potable 2012

- La Belliole : renforcement rue de Garlande
- Travaux de renouvellement de canalisation sur 280m à la sortie du hameau de Saint Georges sur la commune de Villebougis
- Amélioration de la distribution d'eau du hameau de la Hongrie sur la commune de Villeneuve la Dondagre.
- Réalisation d'un diagnostic des réservoirs.

Electrification Rurale

Renforcements

- Champigny: poste Ouches
- Egriselles le Bocage : Rue des Ragoberts (projet de la cantine scolaire)
- Saint Sérotin : poste chêne des roches champiean
- Montacher : route de Domats poste bas huet
- Brannay: poste Malitourne

Extensions

- Egriselles le Bocage : Rue du Bocage
- Villebougis : Route de Fouchères
- Subligny : Rue des Vallées
- · Villeroy: Rue des Renards
- Fouchères : Rue de la Grange aux Dîmes



Dissimulation

Les projets d'enfouissement des réseaux pour 2012 sont les suivants :

- Champigny: Contour de l'Eglise
- Egriselles le Bocage : Rue des Ragoberts
- Fouchères : Tranche 2 de la Grande rue jusqu'aux Brouards

Communauté de Communes et SIVOM

Etude prospective

Des groupes de travail « PROJET » seront crées et se réuniront sur les thématiques suivantes :

- Nouvelles technologies,
- Santé,
- Tourisme,
- · Jeunesse.
- Associatif/Culture
- Espace à dominante sportive polyvalente.

Site internet

Création d'un Extranet

Communauté de Communes

Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

Le SCOT a pour objet de définir une stratégie globale d'aménagement du territoire qu'il couvre. Il oriente l'évolution d'un territoire et fixe des objectifs dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. Conçu à l'échelle d'un bassin de vie, le SCOT met en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles (habitat, urbanisme, déplacement, développement commercial.

Le SCOT doit permettre de satisfaire les besoins de la population (habitat, emploi, services etc) dans une logique de développement durable du territoire. Il s'agit donc de trouver un juste équilibre entre ce développement et les enjeux environnementaux qui caractérisent le territoire.

Renouvellement urbain, mixité (urbaine et sociale) et gestion économe du sol (lutte contre la réduction des espaces naturels et agricoles) sont des impératifs majeurs.

Lors du Conseil Communautaire du 23 mars dernier, les élus ont décidé de proposer un périmètre de Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) au Préfet de l'Yonne. Ce périmètre couvre les communes de l'arrondissement de Sens. Une fois le périmètre validé, un Syndicat Mixte devra être créé afin de lancer l'étude pour la réalisation du SCOT.

Entretien des cours d'eau

- Etude globale sur le bassin versant de la Clairis
- Etude globale du bassin versant du Lunain et de ses affluents
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Betz : 2012 doit être l'année de l'adhésion de la Communauté de Communes à ce syndicat.



Hydraulique agricole

• Travaux à Savigny-sur-Clairis

SPANC

- Reprise en interne de la réalisation des contrôles des assainissements non collectifs.
- Mise en place de nouvelles missions : l'entretien et la réhabilitation.

Gestion des déchets

Les projets 2012 dans les déchèteries

- Mise en place d'une benne spécifique pour le bois non traité (dit de classe A) tel que les palettes et cagettes.
- Réflexion sur la mise en place d'un système d'accès dans les déchèteries.

Développement économique

La Communauté de Communes est propriétaire de terrains situés à côté de la déchèterie de Fouchères. Des études seront engagées pour l'aménagement de ces terrains afin qu'ils puissent accueillir de l'activité économique.

ervice Public d'Assainissement Non Collectif

Le SPANC propose un nouveau service d'entretien du prétraitement qui consistera à réaliser une vidange. un nettoyage et la vérification du prétraitement de votre installation d'assainissement non collectif (fosse septique, fosse toutes eaux, bac à graisse, préfiltre...).

Vous pourrez recourir à ce service si vous le souhaitez. Pour ce faire, deux programmes d'intervention vous seront proposés.

- Entretien programmé : Le prestataire missionné par la Communauté de Communes programmera 2 campagnes annuelles de vidange.
- Entretien d'urgence : Le prestataire s'engagera à intervenir dans un délai maximal de 24 heures à compter de l'appel de l'usager.

Afin de maintenir le bon fonctionnement de votre système d'assainissement, la vidange de votre fosse doit être réalisée à bon escient, lorsque le niveau des boues atteint la moitié du volume de la fosse.

Contrôle des installations neuves et réhabilitées

Il est prévu de joindre à la liste des pièces devant obligatoirement figurer dans le dossier de demande de permis de construire, le document du SPANC attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif (article R 431-16 du code de l'urbanisme)

Dorénavant, le contrôle des installations neuves est réalisé par la Communauté de Communes. A partir du 1er juillet, les diagnostics des installations individuelles et les contrôles pour les ventes seront effectués intégralement par la Communauté de Communes.

Vous pouvez contacter le SPANC de la Communauté de Communes en composant le 03.86.97.71.94 ou par courriel technicienspanc@gatinais-bourgogne.fr

In outil de modernisation du système de gestion des déchets : LA REDEVANCE INCITATIVE

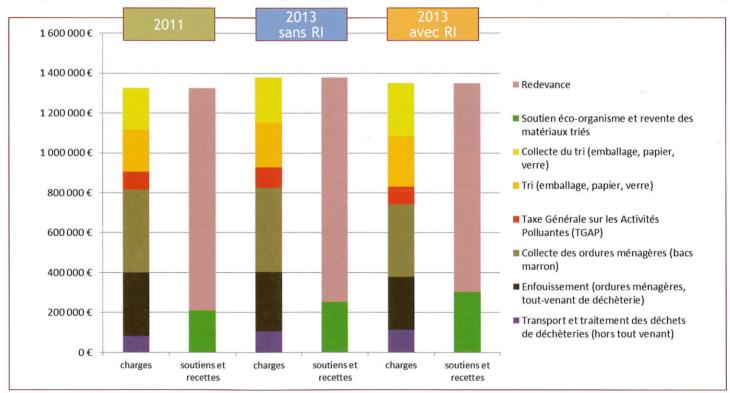
La gestion des déchets ménagers et assimilés est une obligation réglementaire qui incombe aux collectivités locales. Vos élus en assument la responsabilité et prennent des décisions visant à moderniser ce service de façon optimale dans le respect de la loi et de l'environnement.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne est tenue de mettre en place un nouvel outil permettant de satisfaire à ces deux objectifs : la redevance incitative.

Comme actuellement, cette redevance financera les coûts d'investissement et de fonctionnement du service d'élimination des déchets. Mais contrairement à la redevance en place, son montant sera en partie calculé en fonction du volume d'ordures ménagères que vous produirez et de la fréquence à laquelle vous sortirez votre bac marron.

L'intérêt de ce nouvel outil est double. En vous incitant à mieux trier et à réduire votre production de déchets (compostage, moins de gaspillage alimentaire,...), il vous permettra d'agir pour la préservation de l'environnement et de maîtriser l'augmentation de votre facture. Vos élus sont conscients de vous demander de nombreux efforts, mais ils sont encore plus convaincus de votre clairvoyance quant à la nécessité de mettre en place ce nouveau mode de financement.

L'impact financier prévisionnel du passage en redevance incitative (source ABBD ENVIRONNEMENT)



Le passage à la tarification incitative permettra à la collectivité de limiter la hausse des coûts.

Le calendrier Le calendrier prévisionnel de prévisionnel de prévisionnel de prévisionnel de	mai 2012	Décision des élus de la CCGB pour le passage en redevance incitative à la levée
	juin 2012 à janvier 2013	Enquête de dotation auprès des usagers, distribution des bacs marron à OM pucés et pucage des bacs jaunes
	novembre 2012	Validation de la grille tarifaire (coûts de la part fixe et variable = le nombre de levée)
	juin 2013	Période test au passage RI, facture à blanc
	janvier 2014	Passage en redevance incitative

Aujourd'hui, l'étude préalable à la mise en place de la redevance incitative est terminée. Suite aux conclusions du cabinet d'études, vos élus ont choisi un mode de tarification simple : la comptabilisation du nombre de sorties annuelles de votre bac marron. Pour ce faire, votre bac d'ordures ménagères sera doté d'une « puce électronique », tout comme votre bac jaune (pour suivre les oublis de collecte et les casses). C'est pourquoi, dans les prochains mois, des enquêteurs de la Communauté de Communes viendront à votre domicile vous renseigner sur les modalités de passage à la redevance incitative. Ils collecteront aussi des informations sur votre foyer pour mettre à jour notre fichier de redevables et « pucer » vos bacs.

L'ARRIVEE D'UNE NOUVELLE AMBASSADRICE DU TRI

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne vient de renouveler son équipe avec l'arrivée d'une ambassadrice du tri, Natacha BUKHORY, afin de pallier au départ de Michaël BERNIER prévu fin juin. Cette jeune et dynamique technicienne contribuera à vous conseiller et à vous informer sur la collecte des déchets, le tri sélectif, la redevance incitative et les différentes techniques permettant de réduire les déchets.

Elle sera votre interlocutrice privilégiée et se tiendra à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations. Vous pouvez la contacter en appelant la Communauté de Communes au 03-86-97-78-26 ou par courriel ambassadeurdutri@gatinais-bourgogne.fr.



COMPOSTAGE

Bernard LEGRAND : « L'expérience s'acquière sur le tas ! »

Au printemps 2011, une enquête sur le compostage avait été jointe à votre Lettre du Gâtinais. Vous avez été 130 à nous la retourner, et ce fût le début de l'aventure pour ceux qui avaient souhaité, suite à leur réponse, participer aux ateliers théoriques et pratiques, proposés par la Communauté de Communes et animés par Mme COURAUD, maître-composteur à Saint-Valérien.



Un an après ces premiers pas dans l'univers du compostage, nous sommes allés à la rencontre de l'un des participants, afin de recueillir son expérience et de vous la faire partager.

Bernard LEGRAND nous a ainsi généreusement accueillis chez lui, à Villebougis, où nous avons pu constater son savoir-faire et son investissement.

Possédant déjà un composteur lorsqu'il habitait en région parisienne, M. LEGRAND a profité de son nouveau jardin dans le Gâtinais, plus spacieux, et des conseils dispensés par Mme COURAUD, pour expérimenter le compostage en tas. Mais c'est avant tout son respect de la nature qui l'a poussé à poursuivre dans cette direction, comme il le dit lui-même :

« Je n'aime pas évacuer les déchets verts en déchèterie. On contraint la nature pour créer un jardin d'ornement, il est normal de lui restituer ce qu'elle a produit pour que le cycle continue ».

LES REGLES D'OR DU COMPOSTAG

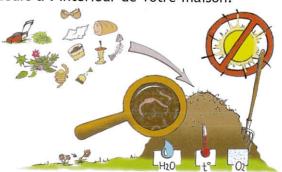
Au début du printemps, il utilise donc le compost à maturité obtenu pour fertiliser sa pelouse, et à l'automne, il le mélange à la terre de son potager afin d'amender le sol.

Avec le recul, M. LEGRAND ne retire que du positif de cette expérience qu'il souhaite poursuivre encore longtemps. Même le brassage du tas qu'il imaginait contraignant s'effectue aisément à l'aide d'une fourche. Il laisse d'ailleurs cette dernière à proximité, afin de s'en servir à chaque apport pour incorporer la matière fraîche aux déchets déjà en place, ce qui facilite sa décomposition et évite les nuisances.

Son astuce : utiliser un contenant large pour stocker les déchets de cuisine en attendant de les porter au tas, au lieu de fermenter ils auront plutôt tendance à sécher et ne dégageront pas de mauvaises odeurs à l'intérieur de votre maison.

Aujourd'hui, cet adepte du compost souhaiterait avant tout continuer d'apprendre en échangeant avec d'autres personnes pratiquant le compostage dans la Communauté de Communes, et pourquoi pas en visitant leur installation, car pour lui «l'expérience s'acquière sur le tas».

Pour échanger avec M. LEGRAND au sujet du compostage, n'hésitez pas à contacter l'ambassadeur du tri au 03 86 97 78 26, ou par mail à l'adresse ambassadeurdutri@gatinais-bourgogne.fr, il lui transmettra vos coordonnées.



os factures d'eau



I - Le prix de l'eau : à produit local, prix local

Une eau sûre, étroitement contrôlée, de qualité tant chimique que bactériologique, disponible 24 h/24, quel que soit le lieu où l'on habite, qui bénéficie d'un traitement pour la rendre potable, transportée et acheminée à domicile, qui est ensuite assainie pour protéger notre environnement, tel est l'ensemble des avantages du service de l'eau dans notre pays et chacun de ces facteurs intervient dans l'évaluation de son coût.

En France, le prix de l'eau varie d'une commune à l'autre car les niveaux d'investissement, d'équipement et de services ne sont pas les mêmes pour tous. L'action du SIVOM a donc un impact sur le prix de l'eau, et son objectif est bien d'offrir un service de qualité au meilleur coût.

II - La facture 120 m³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau.

La facture 120 m3 est le point de référence permettant de réaliser des comparaisons. Elle représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de quatre personnes.

Part fixe payée d'avance et par semestre. Elle varie en fonction

du diamètre du compteur.

Production et distribution de l'eau potable

Part variable payée une fois le semestre écoulé.

Commune X	m³	Prix au 01/01/2012	Montant au 01/01/2011	Montant au 01/01/2012	N/ N-1
Production et distribution de l'eau			278,60	283,25	1,67%
Part délégataire			214,09	221,79	3,60%
Abonnement			65,78	68,14	3,59%
Consommation	120	1,2804	148,31	153,65	3,60%
Part syndicale			53,55	53,55	0,00%
Abonnement			13,34	13,34	0,00%
Consommation	120	0,3351	40,21	40,21	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0659	10,96	7,91	-27,83%
Collecte et dépollution des eaux usées			264,00	276,00	4,55%
Part communale			264,00	276,00	4,55%
Consommation	120	2,3000	264,00	276,00	4,55%
Organismes publics et TVA			95,38	95,64	0,27%
Lutte contre la pollution 🔌 🔌	120	0,3480	41,76	41,76	0,00%
Modernisation du réseau de collecte 120		0,3000	36,00	36,00	0,00%
TVA			17,62	17,88	1,48%
Total € TTC			637,98	654,89	2,65%

Part destinée aux bâtiments raccordés à l'assainissement collectif communal. Elle correspond à la récupération de vos eaux usées puis à leur dépollution dans les stations d'épuration. Les prix sont fixés par votre commune.

Taxes dues par les usagers raccordés à l'assainissement collectif communal.

Part destinée aux usagers bénéficiant d'un assainissement individuel

Part délégataire = Part distributeur = C'est la part qui revient à l'opérateur. La collectivité, en l'occurence le SIVOM, a choisi de déléguer la gestion du service de l'eau à un opérateur : VÉOLIA Eau.

Part syndicale = Part collectivité = C'est la part qui revient intégrallement au SIVOM. La partie liée à la collectivité et au traitement des eaux usées est reversée par le SIVOM à la commune.

té 2012 : Bienvenue



Pour la deuxième année consécutive, l'Accueil de Loisirs investira le Collège du Gâtinais à Saint Valérien durant les vacances de cet été grâce à la mise à disposition d'une partie des locaux par le collège et le Conseil Général de l'Yonne.

L'accueil de loisirs MATERNEL & PRIMAIRE fonctionnera autour de deux temps forts:

- Le matin, lors de leur arrivée sur le site, les enfants pourront s'inscrire aux ateliers ponctuels proposés par les animateurs. Ces ateliers aborderont des domaines différents ; cela passera par le culturel, le scientifique, les activités manuelles ou bien encore les jeux sportifs.
- L'après-midi seront mis en place des «stages» sur des périodes pouvant aller de 2 jours pour les plus petits à une, voire deux semaines pour les plus grands, avec 4 grandes thématiques : les sciences (microfusées, la nature ...), le culturel (les constructions de châteaux, les musées ...), le monde artistique (découverte de la danse, chants ...) et les découvertes de jeux sportifs (rencontres Inter centres...)



L'objectif de cette organisation est de permettre à vos enfants d'être acteurs de leurs vacances à travers le choix des activités, mais également en leur ménageant des temps de repos.

L'inscription aux « stages » de l'après-midi se fera lors de l'inscription en accueil de loisirs.



Nous retrouverons nos « Sivommunales » de 10h à 12h30 à Villebougis le mardi 10 juillet et à Chéroy le vendredi 13 juillet.

Et de 14h à 16h30 à Villethierry le lundi 9 juillet, à Nailly le mardi 10 juillet, à Egriselles le Bocage le mercredi 11 juillet, à Domats le jeudi 12 juillet et à Saint Valérien le vendredi 13 juillet.

Ce temps fort de l'été permettra d'animer les communes et de faire participer gracieusement les enfants qui n'ont pas toujours l'opportunité de fréquenter nos accueils de loisirs.

Le thème les emportera dans des activités d'expressions corporelles et artistiques où ils pourront s'exprimer librement sous la surveillance d'un encadrement professionnel.

L'accueil jeune fonctionnera à la journée. Les jeunes pourront se retrouver afin de préparer leur projet et mettre en place des sorties, rencontres sportives, rencontres avec des maisons de jeunes alentours... avec l'aide d'un animateur.

N'hésitez à venir vous renseigner auprès de l'équipe du Service Action Sociale et Animation :

2: 03.86.97.53.42 / 03.86.97.42.21 / 07.61.84.42.21

@: nathaliecorsaro@gatinais-bourgogne.fr - helenecasado@gatinais-bourgogne.fr



orum Emplois Jeunes

Une cinquantaine de personnes ont pu rencontrer les 29 entreprises présentes lors de la deuxième édition du Forum Emploi Jeunes organisé par le SIVOM du Gâtinais le mercredi 25 avril 2012 à la Tour Valériana à Saint Valérien.

Les intervenants étaient les entreprises locales représentants différents secteurs d'activités tels que les PME locales de l'artisanat et du commerce et des professions libérales et les responsables de grands groupes économiques (Véolia, ERDF, COVED, RENAULT, INEO GDF SUEZ).



Les différentes structures, représentant le pôle d'accompagnement à l'emploi et le pôle Formation, étaient à l'écoute des jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une réorientation professionnelle via les formations.

En effet, Pôle emploi affichait un grand nombre d'offres d'emploi et la plupart des entreprises proposait des contrats d'alternance, des stages ou bien encore des contrats à durée déterminée.

Le SIVOM du Gâtinais remercie ses partenaires dont le Conseil Général de l'Yonne pour la subvention accordée à la mise en place de l'évènement, la commune de Saint Valérien pour son accueil et la mise à disposition du personnel, le SIVOM du Nord Sénonais pour le prêt de matériel ainsi que toutes les entreprises participantes.